



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

**Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 11 avril 2018, le projet de règlement no. 492-18 concernant les modalités de publication sera adopté, s'il y a lieu. La séance aura lieu à 19h30 à la salle du Conseil située au 795, rue Des loisirs à Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Le projet de règlement 492-18 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce vingt-et-unième jour de mars deux mille dix-huit.**

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,

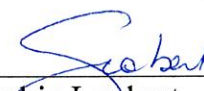
  
\_\_\_\_\_  
Sophie Loubert

**Certificat de publication (règlement no. 492-18)**

Je, soussignée, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 15h30 et 16h30 heures, le 21<sup>e</sup> jour de mars 2018.

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-et-unième jour de mars deux mille dix-huit.**

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,

  
\_\_\_\_\_  
Sophie Loubert